Commune de

Ecos

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage n°1/3

1:10 000

Vu pour être annexé à la délibération du 20/02/2019
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Ecos,
Le Maire,

CALDEA Géomètres-Experts

ARRETE LE : 13/06/2018
APPROUVE LE : 20/02/2019

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
Tél. 03 27 97 36 39

Seine-Normandie *Le Havre*
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 05 01

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Viel-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

N

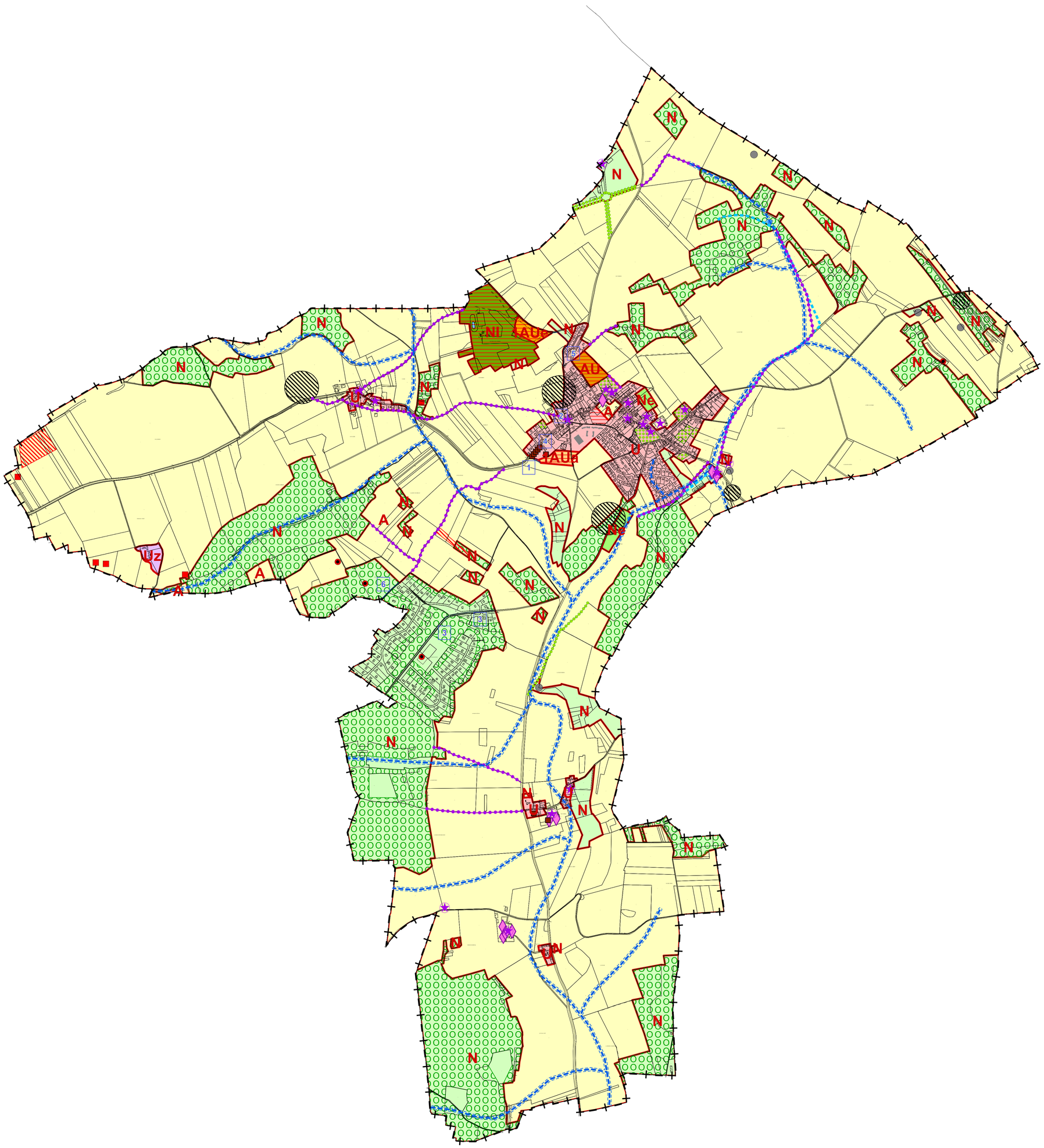

0 200 400 600 800 1 000 mètres

Légende

- Carrière souterraine
- Carrière souterraine sur hameau
- Exploitation à ciel ouvert
- Carrière souterraine
- Exploitation à ciel ouvert
- Construction manquante
- Elément de patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11,2° du CU
- Identification des continuités douces au titre de l'article L151-38 du CU
- Elément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Elément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L151-23 du CU (Rû du Bourdon)
- Axe de ruissellement
- Projets d'aménagement et de constructions en cours de réalisation
- Elément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L151-23 du CU (mare, étang,...)
- Elément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L151-23 du CU (parc, jardin, verger,...)
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU
- Emplacement réservé
- Secteur sur lequel s'applique des orientations d'aménagement et de programmation
- 1AUa : Zone à urbaniser à vocation d'activités et d'équipements
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation d'équipements
- AU : Zone à urbaniser
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- Ne : Secteur naturel à vocation d'équipements
- Nl : Secteur naturel de loisirs
- U : Zone urbaine
- Uz : Secteur urbain industriel

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	508 m^2	Aménagement d'un accès	Commune
ER n°2	15 m^2	Aménagement de sécurité routière	Commune
ER n°3	895 m^2	Aménagement de continuités douces	Commune
ER n°4	15 m^2	Aménagement de sécurité routière	Commune
ER n°5	418 m^2	Création de continuités douces (1.50 m)	Commune
ER n°6	453 m^2	Aménagement hydraulique	Seine Normandie Agglomération